

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de l'AECETE

13 mai 2016

Local 2405

Président d'Assemblée : François Clayer

Secrétaire d'Assemblée : Alexandre Royer-Lavallée

Présences :

- | | | |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 1) Philippe-Edwin Bélanger | 14) Marianne Blanchette | 27) Lalit Kumar |
| 2) Alexandre Royer-Lavallée | 15) Sandra Kim Tiam | 28) Pierre Masselot |
| 3) Sophie Dufour-Beauséjour | 16) Mouna Doghri | 29) Thomas Pacoureau |
| 4) Arnaud Fontaine | 17) Geneviève Rioux | 30) Flora Mazoyer |
| 5) François Clayer | 18) Sammi Isbatir | 31) Marie-Ève Jean |
| 6) Marc Lerquet | 19) Vincent Laderrière | 32) Louise-Emmanuelle Paris |
| 7) Cindy Beaulieu | 20) Romain Latapie | 33) Saurabh Kumaram |
| 8) Richard Audet | 21) Obina Nzekhe | 34) Lucie Vallée |
| 9) Maxime Fossey | 22) Iliès Tebbiche | 35) Laura Gatel |
| 10) Hind Elhousne | 23) Shadab Shishegar | 36) Carlotta Scudeler, |
| 11) Marc Laurencelle | 24) Charles Gignac | 37) Yao Bigah |
| 12) Antony Laberge | 25) Sarah Goubet | 38) Nastassia Urien |
| 13) Catherine Vaillancourt | 26) Aurélie Gicquel | 39) Sokhna Dieng Ndiaye |

Nombre d'étudiants présents : 36

Nombre de stagiaires postdoctoraux présents: 2

Quorum : 15% des membres (Nombre d'étudiants inscrits à l'été 2016 : 188)

Nombre minimal de membres qui doivent être présents pour atteindre le quorum : 29

Le quorum étant atteint, François Clayer propose le début de l'assemblée à 12h08.

1. Acceptation de l'ordre du jour

François Clayer présente l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter.

Marc Lerquet veut ajouter un point «jeux». François Clayer répond que ce sujet sera abordé au point «5. Activités sportives et sociales»

Mouna Doghri demande si la question des assurances sera abordée. Philippe-Edwin Bélanger dit qu'il répondra aux questions à la fin du point 2.

Lucie Vallée demande si l'AECETE peut faire la promotion de la minimisation des déchets à l'INRS. François Clayer répond que le responsable du développement durable de l'AECETE n'est pas présent, mais qu'on pourra en discuter au point varia. Philippe-Edwin Bélanger ajoute que le problème à l'INRS est l'absence d'un responsable du DD. Il ajoute de ne pas hésiter à poser des questions au Secrétariat général, qui est responsable des politiques institutionnelles.

François demande si quelqu'un s'oppose à l'ordre du jour tel que présenté. Personne ne se manifeste.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Changements des Frais Institutionnels Obligatoires (FIO)

Philippe-Edwin Bélanger fait un état de la situation :

«Au Québec, la structure de tarification universitaire se divise en droits de scolarité et FIO, c'est-à-dire les frais dédiés à des fonctions particulières. Dans la foulée du «printemps érable», avec l'élection du PQ, l'augmentation des frais de scolarité a été annulée et, à la suite du Sommet sur l'éducation, le gouvernement a statué que les FIO et les frais de scolarité allaient être indexés selon un pourcentage autorisé par le gouvernement

La première année de cette nouvelle politique était en 2013. À l'automne 2013, une hausse de 2.6% a été autorisée. Par contre, il y a eu beaucoup d'hésitation du Ministère de l'enseignement supérieur à l'époque; 3 taux différents ont effectivement été présentés.

Dans la foulée de ces hésitations, une erreur administrative de l'INRS a été causée : la hausse de 2.6% a été appliquée seulement aux frais de scolarité et non aux FIO.

Cette erreur a un lourd impact sur l'INRS; sur un horizon de 10-15 ans, plusieurs milliers de dollars en moins seront perçus.

Cette année, le ministère a autorisé une hausse de 1.5%. Pour contrer l'erreur de 2013 et rattraper la hausse non perçue, il faut dépasser la hausse autorisée par le Ministère cette année. Pour ce faire, il faut s'entendre avec les assemblées générales des associations étudiantes.

Dans tous les cas, la hausse ne sera pas supérieure à ce qui avait été autorisé. Il s'agit de récupérer les 2.6% des FIO qui n'ont pas été majorés par erreur en 2013. La proposition est d'ajouter à l'augmentation de 1.5% autorisée la moitié du 2.6% de 2013 cette année et l'autre moitié l'année prochaine (c'est-à-dire 1.3% cette année et 1.3% l'année prochaine). Cet étalement sur deux ans est fait pour éviter un choc tarifaire.

Le dossier a été discuté par deux autres assemblées générales de l'INRS :

- Les étudiants du centre UCS ont refusé la proposition sans inviter Philippe-Edwin Bélanger;
- Les étudiants de l'IAF ont voté en faveur de la proposition présentée.»

Philippe-Edwin Bélanger présente un tableau sur lequel les quatre types de frais sont présentés (frais d'admission, généraux, de service aux étudiants, de rédaction).

Pour l'INRS, cela représenterait un enjeu financier important. Sur une période de 10 ans, on parle d'environ 100 000\$ en moins.

Cet argent retourne en service aux étudiants : ateliers, projets particuliers, bourses offertes pour concours institutionnels (ex : MT180)

Sarah Goubet évoque un malaise qu'il pourrait y avoir de donner de l'argent à l'INRS alors que des milliers de dollars auraient été versés en trop à des cadres de l'INRS.

Philippe-Edwin Bélanger répond qu'il comprend le parallèle, mais qu'il ne faut pas mêler les deux dossiers. Cet argent était puisé à même l'administration générale. Le rapport du vérificateur général est disponible, tout comme la position de l'INRS. Selon la vérificatrice générale, il s'agissait d'une pratique illégale qui ne respectait pas la loi 100 sur la rémunération des cadres. Toutefois, l'INRS aurait reçu des avis juridiques comme quoi c'était une pratique légale.

L'administration aurait suspendu ces primes depuis. On peut poser des questions à Lana Fiset, qui est responsable du dossier.

Sophie Dufour-Beauséjour demande quand l'INRS s'est rendu compte de l'erreur sur la hausse des FIO. Philippe-Edwin Bélanger répond que c'était en 2013, mais que le cycle d'augmentation des FIO commence en septembre et qu'ils attendaient de reprendre la période d'augmentation des frais de scolarité et des FIO pour faire ces démarches.

Philippe-Edwin Bélanger dit que pour la suite des choses, il faut l'accord de minimum 50% + 1 des étudiants (représentés par les associations étudiantes). Il s'agit de la règle du ministère.

Maxime Fossey demande si cette hausse bonifiera réellement les services offerts aux étudiants. Philippe-Edwin Bélanger répond que les FIO, ce sont des frais dédiés pour des fonctions spécifiques. Par exemple, 2500\$ de plus, ça permet de maintenir des services offerts. Par exemple, la compagnie qui offre les cours de français majore chaque année les frais selon l'inflation.

Sophie Dufour-Beauséjour demande une comparaison des FIO de l'INRS par rapport à ceux des autres universités québécoises. Philippe-Edwin Bélanger répond qu'ils sont parmi les plus bas, principalement parce qu'il y a pas de centre sportif. De plus, à l'INRS, les étudiants n'ont jamais été facturés à la pièce pour la reliure des mémoires et des thèses, l'impression des relevés de note, la délivrance d'attestation du registraire. Il s'agit de la seule université à ne pas avoir de tels frais.

Sophie Dufour-Beauséjour demande si on peut s'engager à ne pas avoir de tels frais à l'avenir. Philippe-Edwin Bélanger dit qu'à la suite de consultations, il a fait stopper un projet de faire facturer des frais facultatifs pour la délivrance de tels documents.

François Clayer demande s'il serait possible d'investir la hausse de 1.3% pour un projet particulier. Philippe-Edwin Bélanger annonce qu'il a été discuté d'affecter ce revenu supplémentaire à l'offre d'une nouvelle activité d'accueil institutionnelle aux nouveaux étudiants des quatre centres. Un comité de travail va soumettre une proposition. Ce serait juste la partie des frais de service aux étudiants qui payeraient ces activités. La hausse sur les frais de rédaction ne payerait donc pas cette activité.

Sophie Dufour-Beauséjour demande si la hausse de 2.6% pourrait être seulement appliquée sur les frais de services aux étudiants. Philippe-Edwin Bélanger dit que l'idée de sa proposition, c'est de récupérer les revenus qui sont perdus pour toute la durée de vie de l'INRS. Si l'assemblée décidait de ne hausser que les frais de services aux étudiants, il retirerait sa proposition.

Marc Laurencelle dit qu'on devrait passer au vote

Philippe-Edwin Bélanger dit que si la proposition est acceptée, un texte de résolution sera écrit et signé par le président et le secrétaire d'assemblée.

Elle se formulerait comme suit :

Considérant l'erreur administrative de l'automne 2013,
Considérant l'impact de cette erreur l'INRS,
Il est proposé de récupérer sur 2 ans ce qui a été oublié

Sophie Dufour-Beauséjour demande à ce qu'on discute de la proposition en l'absence de Philippe-Edwin Bélanger.

Philippe-Edwin Bélanger sort de la salle.

Sophie Dufour-Beauséjour propose d'augmenter seulement la hausse sur les frais de service aux étudiants.

Louise-Emmanuelle Paris trouve que la proposition de Philippe-Edwin Bélanger est raisonnable, car ça fait 3 ans que l'INRS subit les conséquences de ce qui n'a pas été perçu.

Sarah Goubet trouve aussi qu'individuellement, ce n'est pas un effort, et qu'à l'échelle institutionnelle, la proposition est raisonnable. Par contre, elle réitère sa gêne reliée au fait que l'INRS a été accusé de donner trop de primes.

François Clayer dit que ces primes ont été annulées et qu'il ne s'agit pas des mêmes budgets.

François Clayer demande si quelqu'un appuie la proposition de Sophie Dufour-Beauséjour, qui est d'affecter la hausse de 2.6% des FIO seulement aux frais de service aux étudiants.

Laura Gatel appuie la proposition.

Trois propositions sont donc sur la table :

- a) 2.6% (1.3% par année pendant deux ans) de hausse affectés seulement sur les frais de services aux étudiants
- b) 2.6% (1.3% par année pendant deux ans) affectés à tous les FIO (proposition de Philippe-Edwin Bélanger)
- c) Aucune hausse

Puisque la proposition b) exclue les deux autres, le vote porte sur la question suivante :

Qui appuie la proposition b) ?

27 personnes votent pour la proposition b).

La proposition b) présentée par Philippe-Edwin Bélanger est acceptée à la majorité.

Philippe-Edwin Bélanger revient dans la salle.

François Clayer lui annonce l'issue du vote et lui rappelle que les gens présents dans l'Assemblée souhaitent que cette hausse finance un projet d'activité réunissant les quatre centres.

Philippe-Edwin Bélanger assure qu'ils vont essayer de financer sur une base annuelle une activité étudiante d'intégration.

Philippe-Edwin Bélanger rédigera un texte de proposition qui sera envoyé afin que François Clayer et Alexandre Royer-Lavallée le signent.

3. Questions à Philippe-Edwin Bélanger

Sophie Dufour-Beauséjour demande à Philippe-Edwin Bélanger de faire le point sur les assurances pour les étudiants internationaux.

Philippe-Edwin Bélanger dit qu'il n'y a pas de délai au cours duquel les étudiants ne sont pas assurés, même si leur carte n'est pas à jour. Dès l'inscription, la liste des étudiants inscrits est

envoyée à Desjardins. Les étudiants sont donc toujours couverts. Dans certains cas, il est possible qu'il faille payer pour les services à l'hôpital. Une demande de remboursement doit ensuite être faite auprès de l'assurance Desjardins.

Sokhna Dieng Ndiaye demande quels sont les soins couverts.

Philippe-Edwin Bélanger dit que l'assurance couvre la plupart des problèmes de santé, mais il faut se référer à la police sur internet. Maintenant, elle couvre aussi les grossesses. Par contre, ça ne couvre pas les médicaments. Il dit qu'un atelier d'information présenté par un responsable des assurances sera organisé.

Charles Gignac demande si la suggestion proposée lors de la rencontre de révision du programme en Sciences de l'eau (création d'un comité de suivi) irait de l'avant.

Philippe-Edwin Bélanger dit que ça a été plus ou moins développé et qu'il est prévu que ce soit fait à la demande d'un étudiant, mais que ce ne soit pas systématique.

Marc Laurencelle soulève le problème du courriel de l'INRS bloqué après le dépôt initial.

Philippe-Edwin Bélanger dit qu'en 2014, le problème avait été signalé et qu'en 2015, une nouvelle procédure avait été instaurée pour l'éviter. Ça ne devrait donc plus se répéter. Désormais, l'accès au courriel est permanent via le site web outlook. Philippe-Edwin Bélanger va s'assurer auprès de Michel Lavoie que le problème n'arrive plus. Sophie Dufour-Beauséjour ajoute que l'adresse sera toujours active seulement si elle est réactivée aux deux ans.

Sandra Kim Tiam demande si c'est aussi le cas pour les stagiaires postdoctoraux. Philippe-Edwin Bélanger dit que ce n'est pas un automatisme, mais qu'on peut écrire à Joanie Lavoie pour qu'elle s'assure de maintenir l'adresse selon la même procédure.

4. Rétrospective du Vin & Fromage

François Clayer fait un sondage :

- a. Combien de personnes parmi les gens présents à l'assemblée ont participé à l'activité? 18
- b. Ceux qui n'y étaient pas, auriez-vous aimé venir? 3 personnes ont dit oui (ils étaient en France ou avaient des contraintes familiales)
- c. Aimez-vous la salle? Oui. (Bon rapport qualité prix, assez grande pour le nombre de personnes présentes)
- d. Qui n'était pas satisfait des produits? 0 (tous étaient très satisfaits. Certains ont dit que c'était meilleur que l'année précédente)
- e. Qui n'était pas satisfait des quantités? 0
- f. Commentaires et suggestions :
 - Faire de l'animation entre les services (concours de déguisement, ..)
 - Désigner une personne pour s'occuper de la musique.
 - Poursuivre la soirée plus tard que 2h du matin (problème de la salle : elle doit être propre à 2h du matin).

5. Activités sportives et sociales

- a. BBQ de bienvenue : Vendredi 27 mai à midi sur la terrasse
- b. Groupes Facebook pour le soccer, le basket et bientôt volley
 - i. Richard Audet se propose de créer un groupe Facebook pour le volleyball de plage
- c. Potager sur la terrasse du 3^e

La main d'œuvre est toujours bienvenue. François Clayer est en charge. Il faut lui écrire un courriel si on veut s'impliquer

d. BBQ de fin de session

Organisé en août pour faire la promotion du Congrès Eau Terre Environnement (CETE). Alexandre Royer-Lavallée fait une présentation rapide du CETE et des dates à venir.

e. Sorties en groupe

L'AECETE propose de mettre des ressources à la disposition de gens qui veulent organiser une sortie d'une fin de semaine en groupe. (Les ressources ne sont pas nécessairement financières. On parle plutôt de publicité).

Sarah Goubet prévoit organiser une sortie aux glissades Valcartier en juillet.

Les idées peuvent être écrites au courriel de l'AECETE.

Catherine Vaillancourt demande s'il y aurait moyen de partager les photos prises lors des événements organisés par l'AECETE.

François Clayer dit qu'en principe, elles devraient être publiées sur la page Facebook, mais ce n'est pas encore le cas. Le responsable des communications va être relancé par rapport à ça.

f. Jeux de société

Marc Lerquet dit que l'AECETE a acheté des jeux de société et qu'ils sont à la disposition des étudiants. Il suffit de contacter Louise-Emmanuelle Paris, François Clayer ou Marc Lerquet. Un système de location est proposé (1\$ pour la fin de semaine ou abonnement à 5\$ pour l'année).

Sarah Goubet dit qu'elle aimerait proposer une soirée au nouveau jeu «Escape», où il faut s'échapper d'une prison en équipe. Il y a actuellement une réduction «Groupon». On peut lui écrire si on est intéressé.

6. Varia

a. Rôle de l'INRS dans la crise migratoire actuelle

Sophie Dufour-Beauséjour fait la présentation. Les gens du Centre UCS ont parlé de leur volonté que l'INRS joue un rôle plus actif dans la société. Ils cherchent des contacts dans les centres de l'INRS pour pouvoir échanger des idées et des informations. Écrire à Sophie Dufour-Beauséjour ou à François Clayer pour faire part de l'intérêt à participer à cette discussion.

b. Comité bien-être

Sophie Dufour-Beauséjour présente le comité (il regroupe des étudiants québécois et internationaux, à la maîtrise ou au doctorat, des stagiaires postdoctoraux). L'idée est de se pencher sur tout ce qui touche le bien-être

- 1) Briser le tabou sur la santé mentale
- 2) Conflits interpersonnels (entre étudiants, avec directeur de recherche)
- 3) Intégration des étudiants internationaux

La prochaine réunion est le 7 juin à 17h.

Flora Mazoyer suggère que l'AECETE organise un programme de tutorat entre des anciens et des nouveaux étudiants pour les aider à s'orienter, s'installer.

Sarah Goubet propose qu'une journée soit organisée pour les hommes étrangers sur les rapports hommes/femmes (ex : sollicitation, oppression) et expliquer les différences culturelles.

Philippe-Edwin Bélanger propose que le service aux étudiants accompagne l'organisation de cette démarche.

Sandra Kim Tiam annonce les prochaines conférences. Un cycle de trois conférences aura lieu sur la propriété intellectuelle. La prochaine sera sur «vendre son âme à l'éditeur» et sera le 26 mai prochain. Pour toutes suggestions de conférences, lui écrire un courriel.

Sophie Dufour-Beauséjour rappelle la conférence donnée par Elsevier le 19 mai prochain et suggère de poser des questions.

7. Fin de l'Assemblée

François Clayer clôture la réunion à 13h47.

Signatures :

François Clayer
Président de l'assemblée

Alexandre Royer-Lavallée
Secrétaire de l'assemblée